

	Procédure opératoire normalisée Travailler au plafond CAPS (piscine)	N° PON : PON-SST-CAPS-001 N° de version : 02
Programme de référence: Programme de protection contre les chutes		Départements et services: - SGIAI

Risques potentiels :	- Possibilité de chute à plus de 3 mètres, éjection, chute d'objets, terrain inégal, manutention manuelle, coactivité, circulation piétonnière; - Déséquilibre de la nacelle ou plateforme; - Électrisation/Électrocution.
Équipement de protection individuel (ÉPI)	 Obligatoire : Harnais et cordon d'assujettissement; Piscine vide : la veste de flottaison n'est pas requise; Selon la tâche : gants et casque de sécurité disponibles, cadenas personnel.
Équipement et matériel minimalement requis :	- Veste de flottaison; - Banderole périmétrique, cônes de signalisation, cordon de foule; - Cellulaire : application Alerte UQTR ou travail à deux (binôme); - Analyse sécuritaire à la tâche de contrôle des énergies.
Formation requise :	- Protection contre les chutes, formation nacelle élévatrice
Ressources complémentaires:	- Programme de protection contre les chutes; - http://www.uqtr.ca/protectioncontreleschutes - Téléchargement de l'application Alerte UQTR; - https://uqtr.apparmor.com/clients/uqtr.ca/index.html - PON Nacelle ou plateforme élévatrice; - Inspection des EPIS ; - Analyse sécuritaire à la tâche de contrôle des énergies; - Aviser le responsable du CAPS.

1. Description de la procédure

	Les consignes et procédures de sécurité en vigueur à l'UQTR doivent obligatoirement être respectées par toute personne au moment de l'intervention
Étape 1	
1. Préparation 1.1. Une analyse de tâche ponctuelle est menée par une personne en autorité en collaboration avec la personne qui exécutera la tâche; 1.2. Se procurer les équipements de protection individuelle ainsi que le matériel et les outils requis pour effectuer la tâche; 1.3. Lire, comprendre et suivre les étapes de la P.O.N. pour les nacelles et/ou plateformes élévatrices; 1.4. Procéder à l'inspection visuelle et tactile des équipements de protection individuelle avant utilisation.	
	Attention : Aviser le responsable du CAPS de la tenue des travaux afin d'interdire l'accès d'une section ou l'entièreté de la piscine.

		N° PON : PON-SST-CAPS-001 N° de version : 02
Programme de référence: Programme de protection contre les chutes	Procédure opératoire normalisée Travailler au plafond CAPS (piscine)	Départements et services: - SGIAI



Attention : S'assurer de la présence d'un sauveteur qualifié pendant les travaux si la piscine est remplie d'eau.



Attention : S'assurer que la surface sur laquelle est positionné l'équipement motorisé soit au niveau.



Attention : S'assurer que le caniveau d'irrigation de la piscine soit recouvert d'un matériau pouvant supporter le poids de l'équipement.

Étape 2

2. Inspection

- 2.1. Inspecter le harnais de sécurité (Image 1);
- 2.2. Inspecter le cordon d'assujettissement (Image 2);
- 2.3. Inspecter la veste de flottaison (si utilisé);
- 2.4. Inspecter la nacelle/plateforme élévatrice.

Image 1



Image no. 2



Étape 3

3. Chemin d'accès et déplacements

- 3.1. Repérer l'endroit des travaux avant d'y conduire la nacelle. Effectuer à pied, le chemin que devra emprunter la nacelle pour se rendre à destination. Vérifier que le passage est libre d'obstacle;
- 3.2. Recouvrir le caniveau de la piscine avec un matériel résistant au poids de la nacelle;
- 3.3. Au besoin, demander l'assistance d'une vigie pour contrôler la circulation piétonnière pendant le déplacement de la nacelle;
- 3.4. Placez le matériel permettant la mise à niveau du plancher.



Attention : S'assurer que la surface sur laquelle est positionné l'équipement motorisé soit au niveau.



Attention : S'assurer que le caniveau d'irrigation de la piscine soit recouvert d'un matériau pouvant supporter le poids de l'équipement.

Étape 4

4. Exécution des travaux

- 4.1. Positionner la nacelle sur le matériel de mise à niveau du plancher;
- 4.2. Lorsque la nacelle sera à proximité de l'emplacement où doit s'exécuter le travail, placez-vous à

		N° PON : PON-SST-CAPS-001 N° de version : 02
Programme de référence: Programme de protection contre les chutes	Procédure opératoire normalisée Travailler au plafond CAPS (piscine)	Départements et services: - SGIAI

- l'**extérieur** de la nacelle et finalisez le positionnement exact, à l'aide de la télécommande;
- 4.3. Avant de débiter les travaux, installer un périmètre de sécurité avec des cônes de signalisation ou des cordons de foule pour éviter la circulation des piétons dans votre zone de travail.;
 - 4.4. Embarquer dans la nacelle et connecter votre cordon d'assujettissement à l'ancrage ingénieré au fond de la nacelle;
 - 4.5. Avant d'élever le panier de la nacelle, assurez-vous que l'espace est totalement libre et dégagé et assurez-vous de ne pas entrer en collision avec une structure lors de la montée;
 - 4.6. Placer les roues de la nacelle alignées vers l'avant pour augmenter la stabilité;
 - 4.7. Soulever prudemment le panier de la nacelle à la hauteur désirée;
 - 4.8. Lors des travaux, éviter les gestes brusques et les mouvements qui engendreraient un déplacement ou un balancement du panier de la nacelle;
 - 4.9. Conserver les pieds au fond de la nacelle en tout temps pendant la durée des travaux;
 - 4.10. À la fin des travaux, amorcez la descente doucement.



Attention : Si la nacelle ou la plateforme élévatrice ne peut descendre, demandez à la personne au sol d'utiliser les moyens auxiliaires.

5. Sauvetage

Lors de l'utilisation de la nacelle ou plateforme élévatrice et qu'une des situations suivantes survient : travailleur blessé dans l'incapacité d'opérer la plateforme, travailleur inconscient, plateforme brisée, plateforme coincée en hauteur. Une procédure de sauvetage devra être déclenchée.

- 5.1. Sécuriser les lieux;
- 5.2. Prendre contact avec le(s) travailleur(s) dans la nacelle ou la plateforme élévatrice;
- 5.3. Utiliser les commandes d'urgence au sol afin d'abaisser la nacelle ou la plateforme élévatrice;
- 5.4. Contacter le C.O.S. pour obtenir les services d'un secouriste et/ou les services d'urgence externe.



Attention : Si la nacelle ou la plateforme élévatrice ne peut descendre par les moyens auxiliaires et que vous utilisez l'application « Alerte UQTR » cliquer sur « Besoin d'Assistance » ou contacter le C.O.S. au numéro 819-376-5011 extension :5050.

	Procédure opératoire normalisée Travailler au plafond CAPS (piscine)	N° PON : PON-SST-CAPS-001 N° de version : 02
Programme de référence: Programme de protection contre les chutes		Départements et services: - SGIAI

2. Historique des changements et approbations

Création par	Lisette Arel, conseillère sst	Date	2025 / 06 / 17 AAAA/MM/JJ
Date du changement	Description du changement	Personnes impliquées	
2025/06 /25 AAAA/MM/JJ	Ajout de la tâche lorsque la piscine a été vidée de son contenu d'eau	Préparé par :	Lisette Arel
		Validé par :	Johnny Lacroix
		Approuvé par :	Lisette Arel
/ / AAAA/MM/JJ		Préparé par :	
		Validé par :	
		Approuvé par :	
/ / AAAA/MM/JJ		Préparé par :	
		Validé par :	
		Approuvé par :	
/ / AAAA/MM/JJ		Préparé par :	
		Validé par :	
		Approuvé par :	